



Syndicat de l'environnement,
la forêt et l'agriculture

Commission administrative paritaire (CAP)

des attachés d'administration de l'Etat
en poste à l'Office National des Forêts

18 juin 2019

Compte-rendu

Présents :

Pour l'administration = Sylvain Bourgoïn – DRH, Mme Quentin – adjointe au DRH, Frédéric Kowalski – DT Bourgogne Franche Comté, Florence Edouard adjointe DT Grand Est

Pour FO – Synergies = Marc Coulon, Catherine Queffelou et **pour EFA CGC = Patrice Hirbec.**

Début : 10h00– Fin : 12h00

I. Mobilité

La CAP émet un avis favorable aux nominations suivantes :

- Christine Lambert pour le poste de chargé de mission RH à Dijon
- Denis Girardot pour le poste de secrétaire général à Besançon

Le poste d'adjoint au chef de pôle formation à Nancy-Brabois est retiré par l'administration qui souhaite un délai de réflexion pour ce poste.

II. Inscription sur liste d'aptitude de secrétaire administratif de l'ONF au grade d'attaché d'administration de l'Etat

Vu le nombre important de Secrétaire administratifs pouvant bénéficier de la liste d'aptitude et vu la réduction permanente du nombre des Attachés d'administration affectés à l'ONF, la liste finale des collègues pouvant bénéficier de cette promotion est particulièrement réduite.

EFA-CGC a soutenu la candidature d'Evelyne ACQUENIN qui est proposée sans discontinuer depuis 2006 !

La situation de Mme Marie Françoise CHATELAIN a également été évoquée.

EFA-CGC espère que les prochains choix qui seront arbitrés par l'administration ne seront plus orientés dans un même sens.

La liste qui a été retenue pour cette année est :

- Isabelle Girardin
- Catherine Chaillou
- Carine Quentin

A cette occasion l'administration rappelle les critères retenus :

- la personne a un niveau de responsabilité (ancienneté sur de tels postes, fiches de poste)
- le directeur central, territorial ou régional ait proposé la personne à l'inscription sur une telle liste d'aptitude
- ne pas avoir eu une autre promotion au choix au cours de sa carrière

Pour EFA-CGC le troisième critère est un mauvais critère. En effet celui-ci n'est pas réglementairement identifié, il ne s'agit que d'une coutume. Les collègues techniciens ou CATE qui sont inscrits sur la liste d'aptitude pour passer IAE ne souffrent pas de cette discrimination. Enfin, dans le cadre du dialogue engagé pour la construction d'une véritable GEPEC, il est indispensable de prendre en compte la situation des collègues proposés depuis plusieurs années ainsi que de valoriser, de manière transparente, équitable et sans avis préconçu, les compétences acquises par les représentants syndicaux dont l'investissement professionnel pour le bien-être social est indispensable au bon fonctionnement de l'établissement !

Les représentants EFA-CGC à cette CAP

Marie Brunet

Patrice Hirbec